

Défenseur Syndical - formation initiale

LE DÉFENSEUR SYNDICAL EST DÉSIGNÉ POUR ASSISTER, CONSEILLER ET ASSURER LA DÉFENSE DU SALARIÉ DEVANT LE CONSEIL DES PRUD'HOMMES, À TOUTES LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE. CETTE PREMIÈRE FORMATION CONSTITUE L'ENTRÉE DANS LE PARCOURS FORMATION INITIALE (9 JOURS)
S'INSCRIRE AUX DEUX AUTRES FORMATIONS : REDACTION DE CONCLUSIONS (3 JOURS) + PLAIDER UN DOSSIER DEVANT LE CPH (3 JOURS)

Objectifs

1. Situer le rôle et les missions du défenseur syndical
2. Découvrir les grandes étapes de la préparation d'un dossier de défense

Public Visé

Défenseur syndical CFDT

Pré Requis

Exercer le mandat de défenseur syndical CFDT

Objectifs pédagogiques

Situer le rôle et les missions du défenseur syndical
Découvrir les grandes étapes de la préparation d'un dossier de défense

Méthodes et moyens pédagogiques

- Étude de cas
- Observation
- Exposés
- Analyse de dossier

Qualification Intervenant(e)(s)

Responsable juridique de la CFDT Ile de France

Parcours pédagogique

- Rôle et statut du défenseur
- Déontologie
- Relations avec l'adhérent
- Parcours d'un dossier de l'introduction de la demande à l'exécution
- Analyse et construction du dossier
- Requête introductive d'instance
- Plaidoirie aux prud'hommes

1ère formation de 3 jours du parcours de formation initiale du défenseur syndical

Méthodes et modalités d'évaluation

exercices individuels et en groupes

Modalités d'Accessibilité

bâtiment ERP PMR - nous contacter contact@irefe.fr pour nous indiquer vos besoins spécifiques

Durée

21.00 Heures
3 Jours

Effectif

groupe de 7 au minimum et de 14
au maximum



Pascal QUINTON
Formateur concepteur, responsable formation

Tél. : 0142038441
Mail : pascal.quinton@irefe.fr